

Toulouse, le 19 septembre 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP346

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n° 018P2024 relatif aux travaux de réhabilitation du château d'eau potable existant sur la commune de Cadours, notifié le 5 juin 2024, au groupement d'entreprises FREYSSINET / LAURIERE / HES / CHAUDRONNERIE PORT SUD ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise DAUPHINE ISOLATION ENVIRONNEMENT SUD-OUEST pour FREYSSINET, concernant des travaux de désamiantage de la cuve du château d'eau, pour un montant maximum de 55 355 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise DAUPHINE ISOLATION ENVIRONNEMENT SUD-OUEST pour FREYSSINET, concernant des travaux de désamiantage de la cuve du château d'eau, pour un montant maximum de 55 355 € HT.



Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président